



## 9<sup>ème</sup> Comité de pilotage Contrat de Canal de Carpentras

Jeudi 8 Décembre 2016 à 9h30  
Salle des Mariages – Mairie d’Aubignan

**Etaient présents :**

M. A. GUILLAUME – Président Canal de Carpentras,  
M. H. REY – Vice-Président Canal de Carpentras,  
M. F. DOUMENC – Directeur du Canal de Carpentras,  
Mme S. PIGNARD – Directrice adjointe du Canal de Carpentras,  
Mme M. RICHARD – Chargée de mission Contrat de Canal au Canal de Carpentras,  
M. M. ALAMERCERY – Syndic du Canal de Carpentras,  
M. G. CAZOTTE – Syndic du Canal de Carpentras,  
M. JF MANIOTTE – Sous-préfet de Carpentras,  
M. G. MOURIZARD – Mairie d’Aubignan,  
M. R. MORIN – Maire de Saint Pierre de Vassols,  
M. JC. BEGNIS – Mairie de Sarrians,  
Mme M. ORTUNO – Mairie de Mormoiron,  
M. JL. PAULEAU – Mairie de Beaumes de Venise,  
M. M. JOUVE – Mairie de Flassan,  
M. B. GANDON – COVE et Ville de Carpentras,  
Mme E. ESPENON – Mairie de Monteux et Communauté de Communes Sorgues du Comtat,  
Mme V. MARCELLIN – Auzon Ensemble,  
M. JM. CHAZALON – Agence de l’eau RMC,  
M. F. AUGER, Conseil Départemental de Vaucluse, Service Etudes Hydrauliques,  
M. J. RONZE, Fédération de Pêche de Vaucluse,  
Mme N. FEBVRE – Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues,  
M. J. PAGET – France Nature Environnement de Vaucluse,  
M. P. DOMINIQUE – Président de l’ASCO du Canal de Cabedan-Neuf,  
M. J. CLAVERO – Directeur de l’ASCO du Canal de Cabedan Neuf,  
M. I. SIVADON - Centre d'Information Régional Agro-Météorologique et Economique (CIRAME).

M. GUILLAUME, Président de l'ASA du Canal de Carpentras, remercie les participants d'avoir répondu présents à l'invitation à la réunion du 9<sup>ème</sup> comité de pilotage du Contrat de Canal de Carpentras. Il adresse ensuite un remerciement particulier à la mairie d'Aubignan pour avoir mis une de ses salles à disposition de l'ASA pour cette réunion. M. MOURIZARD, adjoint à la mairie d'Aubignan, est heureux d'accueillir la réunion dans sa commune.

M. GUILLAUME excuse les personnes qui n'ont pas pu venir assister à la réunion et présente l'ordre du jour :

- Bilan des actions du Contrat réalisées en 2016 ;
- Les actions du Contrat à réaliser en 2017 ;
- Résumé de la COEC'EAU 2017 ;
- Les suites et le bilan de la démarche de Contrat de Canal.

Il passe ensuite la parole à Mme RICHARD, chargée de mission contrat de canal, qui commence la présentation.

## **Bilan 2016 et Projets 2017 du programme d'opérations**

---

### **Volet I : Axe économique**

#### **▪ Travaux de sécurisation du canal et de ses ouvrages**

Au cours de l'hiver 2015-2016, la 6<sup>ème</sup> tranche de travaux a été réalisée, consistant à conforter environ 900 mètres de canal sur 7 communes : Saumane de Vaucluse, Velleron, Aubignan, Sarriens, Vacqueyras, Jonquières et Travaillan.

Au cours de l'hiver 2016-2017, les travaux concerneront la fin de la 6<sup>ème</sup> tranche et la 7<sup>ème</sup> tranche de sécurisation. Il est prévu de bétonner 250 mètres de canal sur 4 communes : Pernes Les Fontaines, Sarriens, Vacqueyras et Beaumes de Venise. Des travaux seront aussi effectués sur les aqueducs de la Nesque à Pernes-les-Fontaines et du Seyrel à Vacqueyras pour consolider leur structure et assurer leur étanchéité. Enfin, suite à l'éboulement d'une berge du canal qui s'est produit au printemps 2016 à Pernes Les Fontaines, des travaux de confortement seront réalisés.

#### **▪ Modernisation du réseau gravitaire à Montoux**

Les travaux concernant les deux premières tranches ont démarré en septembre 2015 et se sont terminés en mai 2016. Ils consistaient à édifier un bassin de stockage d'une capacité de 8000 m<sup>3</sup> et une station de pompage équipée de 6 pompes d'un débit total de 360 L/s. Ces installations ont été inaugurées le 30 juin dernier en présence d'élus régionaux, départementaux et communaux.

En 2017, la troisième tranche de travaux débutera pour desservir à terme tout le quartier des Plumaneaux.

Compte tenu de l'ampleur de la zone à moderniser (580 hectares), l'opération globale a été découpée en 7 tranches de travaux. Ainsi, chaque année en période hivernale, une nouvelle tranche de travaux sera réalisée afin de desservir en eau sous pression un secteur et ceci jusqu'à une desserte complète de l'ensemble de la zone du projet. Il est prévu que les travaux s'étendent jusqu'en 2021.

Suite aux interrogations de Mme MARCELLIN, il est rappelé que le projet de modernisation a pour objectif de desservir l'ensemble des parcelles actuellement dans le périmètre. La desserte des parcelles n'appartenant pas au périmètre de l'ASA mais se trouvant à proximité des futures canalisations pourra également être étudiée.

- ***Travaux de densification des réseaux sur les Terrasses du Ventoux***

En janvier 2016, ont débutés des travaux de densification à Modène au quartier Les Garrigues sur une zone agricole d'une vingtaine d'hectares plantés de vignes, cerisiers et oliviers. Ce projet n'a été réalisé qu'en partie. En effet, l'ASA n'a pu obtenir d'autorisation de traversée d'une route départementale ce qui a empêché la finalisation du projet.

En 2017, des travaux de densification seront effectués sur la commune de Saint Pierre de Vassols aux quartiers Ricard et Le Garrus sur une zone agricole d'une vingtaine d'hectares plantés de vignes et de cultures arboricoles.

- ***Amélioration de la connaissance des flux sur le canal secondaire des Cinq Cantons***

L'ASA s'est depuis de nombreuses années impliquée dans la régulation des flux dans son réseau. Les efforts de mesure et de régulation se sont au départ essentiellement portés sur le canal principal. Afin d'améliorer la connaissance de la répartition des flux sur le périmètre, l'ASA doit désormais se focaliser sur le réseau secondaire.

Le canal des Cinq Cantons est un canal secondaire qui part du canal principal à Loriol-du-Comtat et qui chemine vers Monteux où il se déverse dans l'Auzon. Début 2016, des dispositifs de mesures ont été installés sur ce canal secondaire afin de mesurer les flux entrants et sortants sur le secteur qu'il dessert (mesure de débit, hauteur d'eau et volume). Les données collectées sont relevées en interne quotidiennement.

Deux filioles (n°8 et N°18) partant de ce secondaire ne disposent pas d'appareillage de mesure. Une courbe de tarage devra donc être réalisée par un bureau d'études. Pour cela, des mesures de débits doivent être effectuées sur des portions de filioles finement calibrées. L'aménagement des filioles devra donc être réalisé pendant l'hiver 2016-2017 afin que le bureau d'étude effectue les mesures durant la saison d'irrigation 2017. Les échelles limnimétriques, issues des courbes de tarage, permettront de connaître le débit de chaque filiole par lecture directe.

L'ASA souhaite poursuivre cette action de connaissance des flux sur le canal des Cinq Cantons en travaillant sur sa régulation. La même démarche pourrait être entreprise sur les autres secondaires.

- ***Diagnostic technico-économique et environnemental de l'utilisation du réseau gravitaire***

Plusieurs milliers d'hectares restent aujourd'hui desservis par un réseau gravitaire. C'est le cas du secteur des Garrigues de Sarriens et de la section n°9 Jonquières/Camaret. L'utilisation du réseau par les adhérents sur ces deux secteurs diminue de façon continue d'année en année. C'est pourquoi l'ASA a souhaité se pencher sur le devenir et l'évolution de ces deux réseaux. Trois états des lieux/diagnostics sont donc prévus pour chaque secteur :

- Diagnostic technico-économique ;
  - Diagnostic des usages de l'eau et des besoins en eau pour l'agriculture ;
  - Diagnostic des liens entre l'irrigation gravitaire et l'environnement.
- Garrigues de Sarrians

Le diagnostic des besoins en eau agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture et finalisé en 2012 a mis en évidence que 75% des agriculteurs du secteur sont favorables à une desserte sous pression.

Les deux autres diagnostics sont effectués en interne et sont en cours de réalisation. L'ASA prévoit de les finaliser au cours de l'année 2017.

Le diagnostic technico-économique a permis de constater un déficit financier sur le secteur lié à la fois aux baisses des déclarations d'arrosage et à une hausse des coûts énergétiques générés par la station de pompage. Ce secteur gravitaire dispose en effet d'une station de pompage qui prélève l'eau dans le canal secondaire Sainte-Marie, l'achemine sur un point haut des Garrigues où elle s'écoule gravitairement dans le réseau de gorgues du secteur.

Le diagnostic des liens entre l'irrigation gravitaire et l'environnement a mis en évidence que le réseau de gorgues présente une valeur patrimoniale et paysagère intéressante. En revanche, l'utilisation du réseau ne permet pas le soutien d'étiage direct d'un cours d'eau et les apports d'eau à la nappe par la pratique de l'irrigation gravitaire sont très limités. Il reste à simuler les économies d'eau réalisables dans le cas du passage à une desserte sous pression, à l'échelle locale et du réseau.

- Jonquières/Camaret

Les avis qui ressortent du diagnostic des besoins en eau agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2012 sont contrastés concernant le passage à une desserte sous pression.

Le diagnostic technico-économique, en cours de réalisation, montre que le réseau est sous utilisé et met en évidence un déficit financier du secteur. Le diagnostic des liens entre l'irrigation gravitaire devait être porté par la CCPRO (Communauté de Communes des Pays du Rhône et l'Ouvèze). Un contact téléphonique préalable à la réunion avec M. SOUCIET du service eaux et milieux naturels de la CCPRO a permis de faire le point sur le sujet. Selon lui, étant donné les nombreuses évolutions de cette communauté de communes, cette action ne sera pas menée par la CCPRO en 2017.

M. BISCARRAT explique que le remaniement des services de l'intercommunalité, conséquence de la loi NOTRE, ne permet pas à cette collectivité à l'heure actuelle de pouvoir porter ce projet. Il ajoute que la CCPRO est attachée à la présence du réseau du Canal de Carpentras sur ce secteur et souhaite qu'il soit conservé. M. GUILLAUME précise qu'il n'est pas question de supprimer le réseau sur ce secteur. Il est convenu que les mairies de Jonquières et de Camaret et l'ASA se rencontrent en 2017 pour discuter du devenir de ce secteur et du portage de ce diagnostic.

## Volet II : Axe environnemental

### ▪ *Bilan sur l'utilisation de l'eau du canal pour la lutte incendie*

Des conventions de superposition de gestion de domaine public ont été mises en place entre chaque commune concernée et l'ASA afin d'encadrer d'un point de vue technique et financier l'utilisation des poteaux incendie implantés sur le réseau.

14 communes ont délibéré favorablement sur la signature de la convention, représentant 75 poteaux incendie. Parmi ces 75 poteaux incendie, 46 doivent être équipés d'une vanne de sectionnement. L'installation d'une vanne est demandée dans le cadre de la convention sur les poteaux incendie qui en sont dépourvus, pour délimiter physiquement le domaine communal de celui de l'ASA. Le coût de la pose de 46 vannes s'élève à 83 700 € HT.

A la demande des communes, l'ASA s'était engagée à porter une demande d'aide auprès du Conseil Départemental pour la pose des vannes d'arrêt en amont des poteaux existants. La demande de subvention a été déposée en septembre 2016 et adressée à M. Maurice CHABERT, président du Conseil Départemental, sollicitant une aide à hauteur de 50 %. Le Conseil Départemental a répondu défavorablement à cette demande de subvention.

En novembre 2016, les membres de la commission intercommunale ont émis le souhait de solliciter à nouveau le Conseil Départemental. M. AUGER pense que ce n'est pas nécessaire car il n'y a pas de fonds spécifiques pour ce genre de demande. De plus, la demande étant portée par l'ASA et non par les communes à qui revient la gestion de la lutte contre l'incendie, il n'est pas possible de lui verser cette aide.

### ▪ *Utilisation des bornes de remplissage des pulvérisateurs agricoles*

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse a réalisé un diagnostic de mise aux normes des bornes de remplissage des pulvérisateurs agricoles en 2011. Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre du Contrat de Rivière du Syndicat Intercommunal du Bassin du Sud-Ouest du Mont Ventoux et du Contrat de Canal. Il concerne donc uniquement les communes du Sud-Ouest du Mont Ventoux.

Ce diagnostic a mis en évidence :

- 18 bornes raccordées et potentiellement raccordables au réseau du canal ;
- une consommation d'eau excessive sur ces bornes ;
- une utilisation autre que le remplissage des pulvérisateurs agricoles.

Sur les bornes raccordées à son réseau, l'ASA souhaite :

- Réserver l'utilisation de ces bornes au seul usage de remplissage des pulvérisateurs ;
- Définir les conditions de livraisons de l'eau :
  - o Pose d'un compteur ;
  - o Mise en place d'une tarification.

Plusieurs participants précisent qu'il est difficile d'encadrer l'usage de ces bornes et qu'il n'y a pas de solutions simples et pratiques pour empêcher ces dérives. Il est demandé si les gardes du canal qui sont assermentés seraient en mesure de dresser des procès-verbaux face à ces situations. M. DOUMENC pense que ce n'est pas la bonne solution car il est difficile de constater les faits. Il est

proposé que des panneaux soient mis en place à côté de ces bornes pour informer sur les conditions d'utilisation.

En 2017, l'ASA prendra contact avec les communes concernées pour mettre à jour les données du diagnostic, définir ses conditions de livraison de l'eau sur les bornes en place et travailler avec les communes qui le demandent à l'installation de nouvelles bornes raccordées au réseau du canal.

- ***Réduction de l'impact environnemental des activités de l'ASA***

L'ASA prévoit de recruter un stagiaire en 2017 pour réaliser un diagnostic global des impacts des activités de l'ASA sur minimum 4 mois (activités de bureau, opérations d'entretien menées sur le terrain, travaux, consommation énergétique des bâtiments...). L'objectif de cette démarche est de réduire les effets dommageables des activités pratiquées par l'ASA sur l'environnement. Il n'est pas question pour l'instant de se lancer dans une démarche de certification. Le stagiaire établira un état des lieux ainsi que des pistes d'actions pour pouvoir diminuer l'impact des activités pratiquées par l'ASA sur l'environnement.

- ***Réflexion sur l'utilisation des produits phytosanitaires***

Suite au diagnostic réalisé en 2014 par un bureau d'études sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des filioles, l'ASA a élaboré en 2015, un plan de réduction de l'entretien chimique. L'objectif est de réduire de moitié le linéaire de filioles qui font l'objet d'un traitement chimique d'ici 2020.

En 2016, sur les communes de Jonquières et Camaret-sur-Aigues aucun traitement chimique n'a été utilisé. En 2017, une diminution de 25% du linéaire de filioles traité chimiquement est prévue sur la commune de Sarrians.

Ce plan de réduction de l'entretien chimique est compensé par une augmentation de l'entretien mécanique, se traduisant par :

- le recrutement d'un conducteur d'engins en 2016 ;
- des investissements dans du matériel de désherbage prévus en 2017 pour un montant de 200 000 € HT (tracteur, rotobroyeur, épareuses et débroussailleuses).

- ***Réalisation des analyses d'eau***

Chaque année depuis 2011, une analyse physico-chimique complète de l'eau distribuée par le canal et prélevée en Durance est réalisée (prélèvement à Pernes les Fontaines). Depuis 2014, une deuxième analyse est effectuée sur le secteur de Piolenc où l'eau provient du Rhône.

Cette année, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse a sollicité l'ASA pour la réalisation de deux analyses supplémentaires sur le paramètre bactériologique *Escherichia coli*. Cette demande résulte des exigences du référentiel Global Gap auxquelles sont soumis certains agriculteurs. Ces deux analyses sont réalisées pendant la période de croissances des cultures : fin juin et fin juillet.

Les résultats de ces analyses sont consultables sur le site internet de l'ASA.

## Volet III : Axe social et culturel

- **Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**

- Guide thématique de découverte des canaux d'irrigation

Le guide « Paysage des canaux : génie de l'eau, génie des hommes en 7 balades » propose de faire découvrir 5 circuits de randonnées sur les abords du Canal de Carpentras sur les communes de Lagnes, Velleron, Beaumes de Venise, Sarrians et Aubignan.

Il paraîtra en janvier 2017 aux éditions Toulourenc et sera disponible dans les offices du tourisme.

- Programmes pédagogiques à l'attention des scolaires : « A l'école des canaux »

En 2016, 28 classes de primaire, soit plus de 650 élèves, ont bénéficié des animations qui se déroulent sur quatre demi-journées et s'intègrent dans le programme scolaire.

Ce programme initié en 2011 se termine en 2016. L'Union APARE-CME ainsi que les enseignants concernés souhaitent poursuivre ce programme pour l'année 2016-2017.

- Parcours biodiversité et irrigation

L'Union APARE CME a réalisé 18 balades d'une demi-journée chacune sur les communes de Carpentras, Serres, Beaumes de Venise, Saumane de Vaucluse, Fontaine de Vaucluse.

Le partenariat créé avec les offices de tourisme de l'Isle et Carpentras en 2015 a permis de diffuser l'existence de ces activités. En effet, en 2016, plus de 200 personnes ont bénéficié de la découverte des canaux, contre 45 personnes en 2014.

- Outil pédagogique régional spécifique aux canaux

D'après l'Union APARE CME, une rencontre sera organisée au cours du premier trimestre 2017 pour débiter ce projet en présence des acteurs concernés.

- **Valorisation du Patrimoine du canal de Carpentras**

Cette action est sous la maîtrise d'ouvrage de la CoVE qui a organisé en 2016 :

- 1 balade en scène avec une troupe de théâtre autour du canal de Carpentras ;
- 1 projet pédagogique.

La CoVE devrait poursuivre en 2017 ces actions organisées dans le cadre d'une convention avec le ministère de la culture conduite jusqu'en 2017.

## Volet IV : Axe Territorial

### ▪ *Rejets d'eaux pluviales dans le réseau du canal*

Il est rappelé que les arrivées d'eaux pluviales dans le réseau du canal ont deux origines : le ruissellement naturel des eaux ou les rejets canalisés. Ces arrivées d'eau supplémentaires dans le canal peuvent être à l'origine de problèmes d'ordre qualitatif, quantitatif et même juridique.

Cette problématique a été abordée avec les maires des communes concernées lors de la commission intercommunale en novembre 2016. L'ASA a demandé à être associée aux schémas d'assainissement pluvial des communes. En 2017, l'ASA se focalisera sur des secteurs ciblés avec les communes concernées.

### ▪ **Rejets d'eaux usées issus de systèmes d'assainissement autonome non conformes dans le réseau du canal**

La commune de Monteux n'a pas encore engagé les diagnostics. Mme Espenon explique que le SPANC de Monteux va être transféré à la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle ajoute que lorsque le technicien sera en place, la priorité sera mise sur les rejets dans le canal.

En 2017, l'ASA continuera à se tenir informé de l'avancement des diagnostics auprès des SPANC des communes concernées et du SMRRV.

### ▪ *Suivi des documents d'urbanisme*

L'ASA s'implique dans le suivi des documents d'urbanisme afin de protéger ses ouvrages et assurer la pérennité de la desserte des parcelles incluses dans le périmètre de l'ASA.

#### ➤ Association de l'ASA à l'élaboration des PLU

Les servitudes dites A2 et A3 sont transmises aux services de la DDT à sa demande lors de la révision des POS/élaboration de PLU.

L'ASA est désormais consultée lors des réunions des personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU des communes. Lors de ces consultations, l'ASA demande qu'apparaisse dans le règlement du PLU :

- le plan des réseaux du canal sur la commune ;
- des règles de recul à respecter vis-à-vis du linéaire du réseau (canalisations et canaux à ciel ouvert) ;
- l'obligation pour le propriétaire de desservir les parcelles divisées appartenant au périmètre de l'ASA et d'autant plus quand la division concerne la création de lotissement.

#### ➤ Consultation de l'ASA sur les demandes d'urbanisme

Depuis 2011, l'ASA sollicite les communes desservies par le réseau du canal pour être consultée sur les demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et permis d'aménager).



Compte tenu des retombées positives de ce travail sur la préservation des ouvrages, l'ASA a souhaité étendre sa consultation. Aujourd'hui, plus de 20 communes la consultent. Ainsi, depuis le début de la consultation en 2011, le nombre de dossiers reçus a fortement augmenté. En quatre ans de 2011 à 2014, ce sont 290 dossiers qui ont été reçus contre près de 500 dossiers pour l'année 2016.

L'ASA a donc créé un poste pour l'instruction des demandes et la gestion du SIG. L'offre d'emploi a été lancée en novembre 2016 et le recrutement est prévu pour janvier 2017.

## Volet V : Axe Gestion concertée

### ▪ *Actions d'information et de sensibilisation autour du canal de Carpentras*

Jusqu'à aujourd'hui, l'ASA a communiqué par différents moyens :

- Création en 2014 de plaquette de présentation de l'ASA et du Contrat de Canal ;
- Envoi d'un bulletin d'information à l'ensemble des adhérents de l'ASA ;
- Information par le biais de la presse locale ;
- Création de 5 panneaux de communication par un bureau de communication sur 5 thématiques différentes : l'histoire du canal, la gestion de l'eau, la démarche de contrat de canal, le fonctionnement de l'ASA, le parcours du canal.

En 2017, l'ASA souhaite reprendre le graphisme et le contenu de son site internet. Elle fera également appel à un bureau de communication pour moderniser le graphisme du bulletin d'information qui est envoyé chaque année aux adhérents du canal.

### ▪ *Postes de chargé de missions*

Un temps plein et demi, consacré au suivi et à l'animation du contrat de canal, est assuré par Mme PIGNARD et Mme RICHARD. Au premier trimestre 2017, une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'eau pour financer ces postes pour l'année 2018 (année hors contrat de canal).

## Bilan de la COEC'EAU 2016

---

### ▪ *Economies d'eau*

Lors de la première réunion de la COEC'EAU en 2013, il a été décidé que les 881 285 m<sup>3</sup> d'économies d'eau réalisées de 2005 à 2013, iraient à l'Auzon dans le cadre d'une convention existante entre la commune de Carpentras et l'ASA.

Suite aux travaux des hivers 2013-2014 et 2014-2015, ce sont 72 590 m<sup>3</sup> d'eau qui sont à disposition d'un milieu naturel (18 160 m<sup>3</sup> en 2014 et 54 430 m<sup>3</sup> en 2015). Les travaux réalisés au cours de l'hiver 2015-2016 sur le réseau ont permis de mettre à disposition 55 300 m<sup>3</sup> d'eau pour le milieu naturel pour l'année 2016.

Au total depuis 2014, 127 890 m<sup>3</sup> d'eau peuvent être mis à disposition des milieux naturels. Actuellement, le milieu naturel récepteur de ces économies n'a pas encore été identifié, mais la COEC'EAU s'est donnée comme objectif de définir un milieu d'ici 2019.

#### ▪ *Diagnostic environnemental du Récaveau*

Lors de la COEC'EAU de 2015, il a été convenu que l'ASA rédige pour 2016 un cahier des charges visant à caractériser l'impact du projet de modernisation du réseau gravitaire à Montoux sur le débit et la qualité du cours d'eau le Récaveau. En effet, la modernisation, consistant à remplacer les canaux à ciel ouvert par des canalisations enterrées, va entraîner l'arrêt des rejets d'eau des filioles du canal dans le cours d'eau le Récaveau.

Le projet de cahier des charges réalisé par l'ASA a été présenté lors de la COEC'EAU de 2016. La prestation comprendra quatre volets :

- Caractérisation du débit :
- Mesures physico-chimique de l'eau
- Identification de secteurs à enjeux
- Proposition de mesures compensatoires si nécessaire

Le montant de la prestation a été estimé à environ 15 000 € HT.

Les échanges entre les membres de la COEC'EAU autour du projet de cahier des charges ont permis d'insister sur la nécessité d'une « double mesure » amont/aval sur la zone d'étude afin de mettre en avant le lien entre le canal et le Récaveau, et d'identifier précisément la fréquence des mesures afin de dissocier les résultats en période de chômage et en pleine saison d'irrigation.

Suite à cette réunion, l'ASA retravaillera le contenu du cahier des charges avec les remarques et observations émises. Une deuxième version sera transmise aux membres de la COEC'EAU en 2017.

## **Bilan et suites de la démarche de Contrat de Canal**

---

La mise en œuvre de la démarche de contrat de canal est prévue jusqu'au 31 décembre 2017. En cette dernière année de mise en œuvre, l'ASA se penchera sur le bilan de cette démarche et sur les suites à donner.

Ce bilan final sera réalisé par un prestataire extérieur. Le portage de cette action sera un portage commun aux 4 canaux : ASCO Canal de l'Isle, ASCO du canal de Cabedan-neuf, ASA du Canal de Carpentras et Canal de l'Union. Un cahier des charges de la prestation a été réalisé en interne et présenté lors du comité technique qui s'est tenu en novembre 2016 en présence des financeurs concernés (Agence de l'eau, Conseil Régional et Conseil Départemental).

Le comité technique a permis de valider les points suivants :

- Le bilan de la démarche contrat de canal fait l'objet d'une action commune à 4 canaux (Canaux de l'Isle sur la Sorgue, de Cabedan-Neuf, de l'Union et de Carpentras).
- Cette action sera sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Union ;
- Le contenu du cahier des charges :
  - o Etat des lieux initial et final ;
  - o Bilan de fonctionnement – technique – financier ;
  - o Evaluation globales de la démarche ;
  - o Conclusion.

- Un montant de la prestation d'environ 70 000 € HT financé à 50% par l'agence de l'eau et à 30 % par le Conseil Régional ;
- Le bilan débutera en juin 2017 pour se terminer en juin 2018.

Il a également été convenu que l'année 2018 sera considérée comme une année de transition. Des actions de travaux pourront être déposées auprès des financeurs et les financements des postes de chargés de missions seront assurés cette année-là.

La question d'un deuxième contrat de canal a aussi été abordée. Le Conseil Régional est favorable à la poursuite de cette démarche. Mme PIGNARD interroge l'assemblée sur ce sujet.

M. CHAZALON précise que l'Agence de l'eau se positionnera en interne plus tard et qu'un éventuel second contrat ne pourra être établi qu'à compter de 2019 lorsque le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau sera en vigueur. Il ajoute qu'il est envisageable de continuer cette démarche sous une autre forme comme un schéma directeur par exemple.

M. DOMINIQUE souhaite insister sur le fait que la démarche de contrat de canal a été très positive à son sens pour les canaux. M. GUILLAUME le rejoint sur ce point et est très favorable à la poursuite de cette démarche.

Sans autre question des participants, M. GUILLAUME remercie l'assemblée et clôt le comité de pilotage.